

## DISCOURS DE LA RENTRÉE JUDICIAIRE 2019 : LE PUBLIC COMME JURY

Il est de coutume qu'à cette Tribune, le Bâtonnier s'adresse à la communauté juridique pour l'informer de l'avancement des projets qui définissent son Bâtonnat. J'ai pu être témoin de quelques discours inspirants de mes prédécesseurs qui, chacun à leur manière, ont défini leur Bâtonnat par certaines thématiques comme l'audace, l'inclusion, l'avant-gardisme et j'en passe. Je me présente toutefois devant vous avec une seule question, pire, avec un seul mot.

« Pourquoi ? ». Ce sera effectivement le questionnement qui nous guide et nous guidera, le Conseil et moi, tout au long de l'année à venir. Une question quant à la mission fondamentale du Barreau de Montréal, à laquelle la réponse est simple : la protection du public. Le Barreau de Montréal, représentant environ 15 000 des 27 000 avocates et avocats dont est constitué le Barreau du Québec et fort d'une équipe de 16 employés triés sur le volet grâce aux soins de Me Nancy Brouillette, notre directrice des ressources humaines, se doit d'être le leader incontesté de cette mission fondamentale de tout ordre professionnel.

Chaque décision que le Conseil du Barreau et moi-même prenons doit passer le test de la protection du public et avoir pour résultat une protection renforcée des justiciables montréalais. Le Barreau de Montréal célébrera d'ailleurs au cours de mon mandat l'anniversaire de la création de deux programmes exemplaires à ce chapitre. Tout d'abord, fêtant ses 50 ans cette année, le *service de référence* fournit à toute personne qui en fait la demande le nom d'un(e) avocat(e) disposé(e) à offrir une consultation de 60 minutes pour la modique somme de 60 \$, un tarif qui était de 30 \$ pour 30 minutes en 1969 et que le Conseil sortant a sagement choisi de conserver en ajustant le temps de la consultation pour mieux répondre aux besoins des justiciables.

Parlant de sagesse, le *Service d'avocats de garde*, ou SAGE, fêtera ses 10 ans en 2020. Ce service a pour objectif premier d'aider les justiciables qui se représentent eux-mêmes en matière familiale dans le but d'améliorer l'accessibilité à la justice et une meilleure administration de celle-ci.

Last May, as soon as the Bâton was transferred to me, my questioning began. After all, as the youngest Batonnier and the first representative of the sometimes frown-upon millennials, I had to live up to the motto of my generation... WHY. This question kept resonating in my mind: why are we using this very tribune to exchange between colleagues, for the most part already knowledgeable of the various projects the Bar intends to put forward as they were made public following my swearing-in ceremony as Bâtonnier? There had to be another way to present the Bar's ambitions than preaching to the already converted. It then struck me : I had to talk directly to the public, to the very persons we are elected to serve and protect as members of the Montreal Bar Council.

Notre animateur, Me Tremblay, vous en a précédemment glissé un mot, mais j'attendais avec impatience ce moment de vous présenter la délégation de la société civile qui fut spécifiquement invitée à prendre part à cette cérémonie et à qui je vais m'adresser pour la suite de ce discours.

Le Barreau est une étrange créature. Élus pas nos consoeurs et nos confrères, notre mission centrale reste fondamentalement contradictoire : protéger non pas nos électeurs, mais bien le public, parfois au détriment de ces mêmes électeurs. Normal, donc, que trop souvent, notre réflexe soit de vouloir atteindre le public, mais en nous adressant aux avocats. Ce discours vise donc le contraire, soit à m'adresser directement au public tout en portant mon message jusqu'aux oreilles avisées de la communauté juridique.

Laissez-moi donc vous présenter cette délégation civile qui nous fait l'honneur d'être parmi nous. L'objectif était plus qu'ambitieux : tenter de représenter les justiciables montréalais dans toute leur diversité de genres, d'opinions, d'origines, de statuts, de rôles et j'en passe. Une mission qui tient définitivement du défi, voire de l'impossible. Je vous demanderais de retenir vos applaudissements jusqu'à la fin de mes présentations.

1. Le ministre de la Famille du Québec, Monsieur Mathieu Lacombe, représentant ici toutes les familles québécoises qui sont souvent les premières, alors en pleine crise, à se présenter déboussolées devant un intimidant système judiciaire;
2. La députée de Saint-Laurent, Me Marwah Rizqy, notamment porte-parole de l'opposition officielle en matière de stratégie numérique et représentant ici le domaine des technologies, résolument tourné vers le futur et dont le Barreau doit s'inspirer pour l'avenir;
3. Me Rosannie Filato, conseillère de ville du district Villeray et Responsable de la sécurité publique, représentant ici non seulement la Ville de Montréal, mais également tous les intervenant du domaine de la prévention des crimes qui sont d'importants responsables de la protection du public dans son expression la plus primaire et avec qui les avocats interagissent constamment;
4. Me Louis-Philippe Bourgeois, président du Centre de référence du Grand Montréal, organisme sans but lucratif autonome et bilingue qui donne gratuitement de l'information sur les ressources sociales et communautaires du Grand Montréal, représentant ici les acteurs clefs du monde communautaire, fondamental intervenant de première ligne pour les justiciables;

5. Me Jan-Fryderyk Pleszczyński, président du Conseil des arts de Montréal et représentant ici la vibrante culture montréalaise et ses artistes qui carburent à la passion et à la beauté, souvent croisés par les juristes au carrefour des arts et du droit, notamment en matière de propriété intellectuelle;
6. Mme Marie-Claude Champoux, présidente de l'Office de la protection du consommateur et représentant ces justiciables dont la vigueur de l'économie québécoise est tributaire par leur pouvoir d'achat, mais dont la protection requiert que soit maintenu l'équilibre entre tous les intervenants;
7. Mme Dorothy Alexandre, présidente du Conseil des Montréalaises et représentant ici cette diversité de genre dont je parlais dans une société où, il faut espérer, le féminisme deviendra la règle plutôt que l'exception;
8. Me Selena Lu, présidente de la Jeune Chambre de commerce de Montréal et ayant ici le double rôle de représenter la dynamique communauté d'affaires montréalaise ainsi que sa fougueuse jeunesse;
9. Mme Sabine Monpierre du Conseil interculturel de Montréal et représentant l'essence même de Montréal : la splendeur de sa diversité et de son vivre-ensemble;
10. M. Stéphane Giroux, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, représentant ce fameux « 4<sup>e</sup> pouvoir », tantôt décrié, tantôt porté aux nues, mais toujours inestimable pour toute société démocratique; et
11. Mme Catherine Harel Bourdon, présidente de la Commission scolaire de Montréal et représentant ici tout le domaine de l'éducation, pierre angulaire non seulement de la ville étudiante qu'est Montréal, mais de toute société prospère.

Ensemble, vous représentez ce public que le Barreau a pour mission de protéger et vous méritez de chaleureux applaudissements.

### *Applaudissements*

Vous voici donc, délégation civile, ou comme j'aime plutôt vous appeler, le jury du Barreau de Montréal. Indeed, it is to you that we are accountable and, in the end, you should be the ones judging of the various initiatives and projects put forward by the Montreal Bar.

The most clever in this room, and I know you are legion tonight, may however have noticed that my jury is short of one (1) juror. Indeed, although a jury is composed of 12 persons, I only listed 11 members of the delegation. C'était toutefois sans compter celui que je considère comme le président de ce même jury ce soir, jouant le double rôle de législateur en chef et représentant des Québécoises et des Québécois, Monsieur le premier ministre François Legault. Le compte est maintenant complet, et vous conviendrez avec moi que les projets à présenter à cette délégation toute étoile doivent être à leur hauteur.

L'objectif prioritaire de notre mandat sera de livrer en 2020 un Salon Visez Droit rempli d'une fraîcheur renouvelée. Évènement phare du Barreau de Montréal, offrant bon an mal an environ 1 000 consultations juridiques gratuites à la population montréalaise tout en vulgarisant les enjeux juridiques et le processus judiciaire depuis 22 ans maintenant, l'édition 2020 du Salon Visez Droit sera le fruit d'un processus entamé depuis plus d'un an et dont le fruit vient tout juste d'être livré au Conseil du Barreau.

Ce dernier a, avec enthousiasme, fait siennes les recommandations soumises par Me Horia Bundaru et son comité de réflexion. Intégration d'intervenants non-juristes au sein du comité organisateur afin d'élargir nos horizons, organisation d'activité à l'extérieure du centre-ville de Montréal où se tient traditionnellement le Salon depuis des années ou encore partenariats directs avec le milieu communautaire et avec la Ville de Montréal : les initiatives soumises sont nombreuses et toutes plus pertinentes les unes que les autres. Le Conseil, mais surtout le comité d'organisation du Salon dirigé par Me Joséane Chrétien, sauront relever ce défi avec brio! D'ailleurs, avec comme chef d'orchestre Gislaine Dufault, directrice des communications du Barreau et coordonnatrice non seulement de l'organisation du Salon Visez Droit, mais également de la présente rentrée judiciaire, ce ne peut qu'être un succès phénoménal!

Comme je l'ai mentionné, l'accomplissement de mon objectif prioritaire passe également par l'atteinte d'un autre objectif tout aussi important : le développement d'une relation durable entre le Barreau de Montréal et la Ville de Montréal. Me Filato, Mme la conseillère de ville du district Villeraie, sachez que le Barreau de Montréal a comme ambition de devenir l'interlocuteur privilégié de la Ville de Montréal sur les sujets touchant la justice, son accès par les justiciables montréalais et leur protection dans ce contexte. J'avais annoncé, dès mon entrée en fonction, que je multiplierais les gestes de rapprochements envers la Ville de Montréal et ses représentants. Il me fait donc plaisir d'annoncer en primeur à cette tribune que Me Patrice Guay, directeur des affaires juridiques et Avocat en chef de la Ville de Montréal, a accepté d'offrir son temps à titre de Commissaire à l'éthique du Barreau de Montréal.

Il va sans dire que la feuille de route de Me Guay, notamment son expérience passée à titre de Syndic en chef du Barreau du Québec ainsi que son rôle comme concepteur, rédacteur et participant de la web formation obligatoire du Barreau du Québec portant sur le nouveau Code de déontologie, font de lui le candidat parfait pour ce poste.

I am convinced that this collaboration is the first of many steps towards a productive alliance. Aren't both of our organizations trying to reach the same goal, namely to ensure that the public is adequately protected and to answer to the community's needs, be they legal or otherwise? There is no doubt we have to put our efforts together - we are both serving the same public. You will find in the Montreal Bar a partner in advancing the legal cause of Montrealers.

Enfin, je désire sortir de l'ombre une responsabilité déléguée par le Barreau du Québec au Barreau de Montréal et pour laquelle nous sommes le seul Barreau de section à en avoir la charge : la pratique illégale du droit sur le territoire. Si l'inspection des compétences et des pratiques déontologiques des avocats, responsabilité qui incombe au Barreau du Québec, est assez connue du grand public, la traque des individus trompant le public en mimiquant la profession d'avocat reste entourée d'un certain mystère.

Pourtant, le Barreau de Montréal tire une grande fierté de coordonner cette gestion de la pratique illégale du droit sur son territoire, notamment par le biais de son comité des infractions, actuellement présidé par Me Martin Chalifour et composé d'avocats bénévoles rigoureux qui délibèrent longuement de l'action appropriée à entreprendre. Vous pourrez par ailleurs en glisser un mot à Mme la Ministre de la Justice Sonia LeBel, qui est non seulement une ancienne Conseillère du Barreau de Montréal aux côtés de laquelle j'ai eu le privilège d'être élu, mais également une ancienne présidente du comité des infractions qui fait honneur à cette tradition de rigueur et de professionnalisme.

Comment vous démontrer concrètement l'incroyable travail abattu par le Barreau de Montréal dans le cadre de sa gestion de la pratique illégale? Au cours des deux (2) dernières années, le Barreau de Montréal a reçu près de 150 plaintes d'exercice illégal.

De ce nombre et sous le leadership de Me Nathalie Guertin, directrice des affaires juridiques, 40 dossiers ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite, tandis qu'une cinquantaine de lettres d'enquête ou de mises en demeure ont été transmises à des contrevenants, dont la majorité s'est conformée dès réception de la lettre du Barreau de Montréal.

Enfin, dans le cadre de discussions en vue de régler des dossiers avant qu'ils soient judiciairisés ou dans le cadre de négociations, le Barreau de Montréal a obtenu de divers contrevenants qu'ils remboursent près de 25 000 \$ directement à des personnes ayant fait appel à leurs services.

Le Barreau de Montréal a également créé une page Internet dédiée à l'exercice illégal de la profession d'avocat incluant un tableau des personnes et compagnies trouvées coupables. Au cours de la dernière année, plusieurs signalements et plaintes ont été reçus après que les membres du public aient pris connaissance de son contenu et découvert que leur supposé avocat avait déjà été trouvé coupable d'exercice illégal. Cela a ainsi permis d'empêcher qu'il y ait de nouvelles victimes ou encore, de limiter les dommages. Alors que les plaintes à l'encontre de ces usurpateurs montréalais viennent parfois d'aussi loin que de la Colombie-Britannique, de l'Afrique ou de la Nouvelle-Zélande, le rôle préventif et coercitif du Barreau de Montréal est d'autant plus essentiel à la protection du public.

Pour accomplir tout ce travail, je suis honoré de pouvoir compter sur un Conseil d'une impressionnante qualité et composé de Me Francisco Couto, first counsellor, Me Robin Schiller, treasurer, Me Jonathan Pierre-Étienne, secrétaire, Me David Etedgui, Me Julie Mousseau, Me Valérie Assouline, Me Pierre-Luc Beauchesne, Me Chantale Massé, Me Extra Junior Laguerre, Me Caroline Larouche, Me Alex Goupil et Me Alice Popovici, official representative for the Young Bar of Montreal.

Chère délégation, j'ai confiance que nous saurons vous livrer, à la fin de mon mandat, plusieurs projets accomplis ou en bonne voie de réalisation.

En plus du Conseil, je ferai évidemment équipe avec Me Jack Chadirdjian, nouveau directeur général du Barreau de Montréal entré en poste en même temps que moi et avec qui j'ai déjà développé une solide complémentarité. Je n'ai toutefois pas de mérite : Jack a cette impressionnante capacité de s'entendre très rapidement avec toute personne qu'il rencontre, atout qui lui est particulièrement utile alors qu'il collabore avec les nombreux acteurs des coulisses comme de la scène principale de la justice.

Avant de conclure, j'aimerais adresser quelques remerciements :

Permettez-moi d'abord d'adresser un remerciement tout spécial à nos invités d'honneur : merci d'avoir accepté notre invitation et d'être parmi nous ce soir.

J'aimerais également remercier notre collègue, mon ami et mentor, Me Simon TREMBLAY, qui a dirigé cette cérémonie avec brio. Merci beaucoup, Simon.

J'aimerais enfin remercier les collaborateurs qui sont venus prêter main-forte, soit Mes Alice Chaix, Véronique Collard, Magali Fournier, Gwendoline Mauchain, Michèle Moreau et Vanessa O'Connell-Chrétien, ainsi que tout le personnel du Barreau de Montréal qui a été mis à contribution.

Maintenant que mon allocution tire à sa fin, j'aimerais lancer une ultime invitation, cette fois-ci non seulement à notre délégation civile, mais également à toute la communauté juridique montréalaise. Nous ne sommes jamais aussi forts que lorsque nous collaborons ensemble, lorsque les avocats s'impliquent activement avec les divers acteurs de la société civile.

Although the temptation is often strong to stay within the boundaries we know, to only collaborate with the people we are used to and get more or less the same results, fortune favours the bold. We not only need, but are required to think outside the proverbial box in order to find new and innovative ways to practice law and to change the perception the public sometime has of lawyers. Lorsque j'assermente de nouvelles avocates et de nouveaux avocats, je me fais un point d'honneur d'insister pour qu'ils élargissent leurs horizons et s'impliquent au sein de leur ordre ainsi que dans la communauté dès le début de leur carrière et dans des domaines aussi variés que ceux composant la délégation civile de ce soir.

Pourquoi, me demanderez-vous? Parce que le partage de nouvelles idées innovantes se produit naturellement lorsque nous nous mettons hors de notre zone de confort, lorsque nous sortons de notre cocon légaliste pour aller directement à la rencontre du public que l'on défend. Plus la communauté juridique sera ouverte à l'échange et accessible, plus la population reprendra confiance en ses institutions et en ses artisans. Travaillons ensemble, la Justice le vaut bien.

Merci.